

Pierre MARX

Expert-Comptable Diplômé
par l'État

Lauréat National du Meilleur
Mémoire 1984

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

**Association Régionale pour l'Initiation à la
Nature et à l'Environnement en Alsace
(A.R.I.E.N.A)**

6 Route de Bergheim

67600 SELESTAT

**Association Régionale pour l'Initiation à la Nature
et à l'Environnement en Alsace**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'environnement en Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'environnement en Alsace (A.R.I.E.N.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans « Changements de méthode de présentation et d'évaluation » relatifs à la première application du règlement ANC n°2023-03 et ses incidences sur l'établissement des comptes de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les subventions perçues ou à percevoir ;
- le suivi des fonds dédiés ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

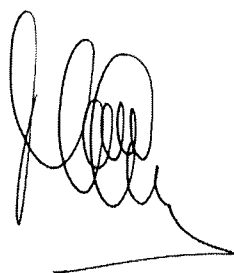
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 11 mai 2026



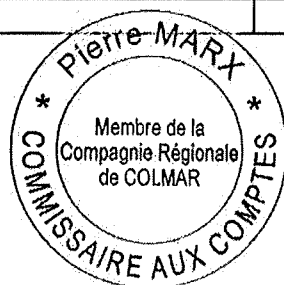
Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.

6 route de Bergheim
67600 SELESTAT Cédex

BILAN ACTIF AU 31/12/25

DETAIL DES POSTES	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEURS NETTES	Au 31/12/24
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 222,40	9 415,92	17 806,48	14 831,84
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	951 386,34	150 412,04	800 974,30	65 538,06
Terrains et aménagements extérieurs	327 841,36		327 841,36	
Constructions				
Instal. techn. mat. & outillages industriels	1 752,00	1 344,00	408,00	992,00
Autres immobilisations corporelles	153 835,24	149 068,04	4 767,20	9 766,08
Immo. Corporelles en cours	454 617,34		454 617,34	45 399,98
Avances & acomptes	13 340,40		13 340,40	9 380,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 262,00		6 262,00	6 262,00
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement versés	6 262,00		6 262,00	6 262,00
TOTAL 1	984 870,74	159 827,96	825 042,78	86 631,90
STOCKS ET EN COURS				
Produits finis / Marchandises				
AVANCES & AC. VERS./COMMANDES				
CREANCES	906 772,50	625,00	906 147,50	882 140,16
Clients et comptes rattachés	67 108,12	625,00	66 483,12	67 287,90
Autres créances sur convention de formation	14 986,00		14 986,00	26 361,66
Autres créances	824 678,38		824 678,38	788 490,60
VAL. MOBIL. DE PLACEMENT	405 502,50		405 502,50	397 056,75
Autres titres	405 502,50		405 502,50	397 056,75
DISPONIBILITES	636 615,23		636 615,23	955 628,27
CHARGES CONST. D'AVANCE				
TOTAL 2	1 948 890,23	625,00	1 948 265,23	2 234 825,18
Charges à répartir sur plus. exerc.(3)				
Primes de rembours. obligations (4)				
Ecarts de conversion actif (5)				
TOTAL GENERAL (1 à 5)	2 933 760,97	160 452,96	2 773 308,01	2 321 457,08

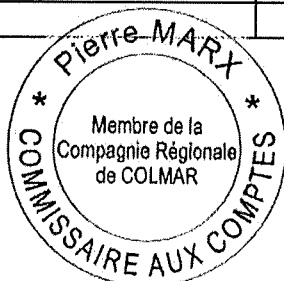


ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.

6 route de Bergheim
67600 SELESTAT Cédex

BILAN PASSIF AU 31/12/25

DETAIL DES POSTES	Au 31/12/25	Au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	304 741,01	304 741,01
Réserves	781 599,88	752 344,09
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 187,86	29 255,79
Situation nette (sous total)	1 084 153,03	1 086 340,89
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	700 114,94	549 475,29
TOTAL 1	1 784 267,97	1 635 816,18
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds dédiés	178 400,00	171 300,00
	178 400,00	171 300,00
TOTAL 2	178 400,00	171 300,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	339 100,00	307 300,00
TOTAL 3	339 100,00	307 300,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Autres emprunts et dettes assimilés	30 000,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 659,10	13 181,85
Dettes fournisseurs 'formation'		
Dettes fiscales et sociales	223 615,65	193 308,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 265,29	550,54
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	471 540,04	207 040,90
TOTAL GENERAL (1 à 4)	2 773 308,01	2 321 457,08



ASSOCIATION ARIENA6 route de Bergheim
67600 SELESTAT**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025**

PAGE 1

CHARGES	AU 31/12/25	AU 31/12/24
CHARGES D'EXPLOITATIONS : (1)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	689 444,40	743 644,17
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	57 327,41	53 276,83
Autres impôts et taxes		40,76
Salaires et traitements	617 592,07	665 778,39
Charges sociales	291 294,87	306 826,07
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 288,24	11 462,57
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	625,00	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	31 800,00	
Reportes en fonds dédiés	167 900,00	160 800,00
Autres charges	40,00	7 813,20
TOTAL 1	1 872 311,99	1 949 641,99
QUOTES PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN : (2)		
CHARGES FINANCIERES : (3)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 3		
CHARGES EXCEPTIONNELLES : (4)		
Sur opérations de gestion		156,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et autres provisions		
TOTAL 4		156,00
IMPOTS SUR LES PRODUITS FINANCIERS	2 484,90	3 601,10
SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT		29 255,79
TOTAL GENERAL	1 874 796,89	1 982 654,88
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		



ASSOCIATION ARIENA6 route de Bergheim
67600 SELESTAT**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025**

PAGE 2

PRODUITS	AU 31/12/25	AU 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION : (1)		
Cotisations	1 720,00	1 720,00
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
Diffusion d'outils pédagogiques et de sensibilisation		
Actions de formation	188 546,88	199 608,24
Autres actions	148,97	3 115,00
Sous total A	188 695,85	202 723,24
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation et concours publics		
Actions de formation	36 822,00	62 723,32
Autres actions et fonctionnement	1 350 894,75	1 397 511,13
Quotes-parts de subventions d'investissement	87 180,19	49 240,38
Reprises sur provisions		34 416,00
Dons	29 000,00	35 000,00
Utilisations des fonds dédiés	160 800,00	170 180,00
Autres produits	1,04	0,82
Sous total B	1 664 697,98	1 749 071,65
TOTAL 1	1 855 113,83	1 953 514,89
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)		
PRODUITS FINANCIERS : (3)		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	17 495,20	29 139,99
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 3	17 495,20	29 139,99
PRODUITS EXCEPTIONNELS : (4)		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL 4		
SOLDE DEBITEUR : DEFICIT	2 187,86	
TOTAL GENERAL	1 874 796,89	1 982 654,88
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		

NB : reclassements pour comparaison entre 2025 et 2024 :

- Les transferts de charges 2024 ont été reclassés dans la ligne "Reprises sur provisions"

- Les quotes parts de subventions d'investissement enregistrées en 2024 ont été reclassées en subvention d'exploitation dans la ligne "Quotes-parts de subventions d'investissement"



SOMMAIRE

CONTENU		Néant	Non Significatif
INTRODUCTION			
1.	FAITS MARQUANTS		
2.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES		
2.1	Principes généraux		
2.2	Changements de méthodes de présentation et d'évaluation		
2.3	Notes spécifiques		
3.	INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT		
Annexe 1	Etat des immobilisations		
Annexe 2	Etat des amortissements		
Annexe 3	Tableau des dépréciations d'immobilisations	X	
Annexe 4	Tableau des dépréciations d'actif circulant		
Annexe 5	Echéances des créances		
Annexe 6	Fonds propres		
Annexe 7	Etat des provisions		
Annexe 8	Echéances des dettes		
Annexe 9	Subventions d'investissement		
Annexe 10	Fonds dédiés		
Annexe 11	Produits à recevoir		
Annexe 12	Charges à payer		
Annexe 13	Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance		
Annexe 14	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	X	
Annexe 15	Honoraires des commissaires aux comptes		
4.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
4.1	Détail des actions 2025		
5.	AUTRES INFORMATIONS		
5.1	Engagement retraite		
5.2	Rémunération des organes de direction		
5.3	Contributions volontaires en nature		
5.4	Informations relatives à l'effectif		
6.	BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ARRETES EN 2024		



INTRODUCTION :

Créée le 31 mai 1977, l'Ariena – Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace – est une association de droit local (loi 1908). Selon l'article 2 de ses statuts, « L'Ariena a pour objet de contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables, capables de faire évoluer leurs comportements à l'égard de leur environnement. Elle initie et promeut le développement, la cohérence et l'efficacité des actions d'éducation à la nature, à l'environnement, au patrimoine, en particulier au patrimoine naturel, en Alsace. (...) »

L'association agit à plusieurs niveaux :

- elle représente les associations alsaciennes d'éducation à la nature et à l'environnement au niveau régional et national et veille à la cohérence des actions développées,
- elle anime le réseau associatif composé de bénévoles et de professionnels des associations qui agissent avec les collectivités, l'État, les acteurs économiques et sociaux pour le développement de projets éducatifs en lien avec l'environnement, la nature, les patrimoines et la qualité de vie,
- elle conçoit, coordonne et anime des outils pédagogiques, expositions et guides professionnels d'aide au montage de projet ou d'accompagnement de démarches de sensibilisation,
- elle soutient les projets d'éducation à la nature et à l'environnement auprès des associations de son réseau, des partenaires publics et des partenaires privés,
- elle forme les animateurs, les techniciens, les personnels des collectivités, les élus et intervient dans les établissements scolaires, les universités, les filières d'apprentissage,
- elle expérimente des modes d'intervention et de coopération différents auprès de nouveaux publics et partenaires (entreprises, etc.).

Ces missions sont mises en œuvre par l'équipe salariée de l'Ariena (14,87 ETP en 2025), en lien avec ses partenaires et les structures membres de son réseau.

Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 773 308,01 €
- RESULTAT : - 2 187,86 €

ont été arrêtés par les dirigeants en date du 28 avril 2026.



1. FAITS MARQUANTS

1.1 Faits marquants de l'exercice

L'association a entamé au cours de l'exercice 2025 la construction de ses futurs locaux sur un terrain acquis en début d'exercice. Ces travaux ont notamment pour conséquence la comptabilisation d'immobilisations corporelles en cours significatives ainsi que la constatation de frais relatifs à la construction mais non immobilisés (assurances en particulier). Encore en cours à la clôture de l'exercice, les travaux se poursuivront pendant tout l'exercice 2026.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement ANC n°2022-06 modifié par le règlement 2023-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels et conformément aux **règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels**.

La méthode de base utilisée pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des **coûts historiques**.

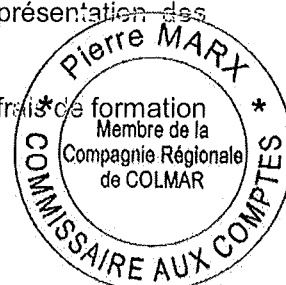
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.2 Changements de méthodes de présentation et d'évaluation

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, les règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 modifiant le règlement ANC n°2014-03 s'appliquent.

Les changements apportés par ce règlement entraînent des modifications dans la présentation des comptes de l'Ariena à compter du 01/01/2025 :

- Suppression de la technique des transferts de charges : les remboursements de frais de formation



par les OPCO sont désormais enregistrés au crédit du compte 649 « Remboursements de charges de personnel »

- Les quotes-parts de subventions d'investissement enregistrées en compte de produits exceptionnels (77) jusqu'alors sont désormais enregistrées dans un compte de la classe 74.

Dans un souci de lisibilité, la colonne comparative « 2024 » est présentée avec les retraitements suivants :

- Les transferts de charges 2024 ont été reclassés dans la ligne "Reprises sur provisions"
- Les quotes-parts de subventions d'investissement enregistrées en produits exceptionnels en 2024 ont été reclassées en subvention d'exploitation dans la ligne "Quotes-parts de subventions d'investissement"

Les comptes 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et validés sont annexés.

Par ailleurs, certaines particularités sont à noter :

- Les partenaires publics de l'Ariena et de son réseau sont nombreux. Afin de mieux distinguer l'origine des financements, tous les financements publics se trouvent depuis l'exercice 2008 en compte 74. Subvention de fonctionnement et actions subventionnées.
Cette règle est également appliquée pour des actions construites conjointement par l'Ariena et les collectivités.
- Projet LIFE « Biodiv'est » :
Ce projet étant éligible pour la période du 3 décembre 2021 au 30 septembre 2031, les subventions concernant ce projet sont enregistrées en comptabilité non pas à la signature de la convention mais au fur et à mesure de l'engagement des coûts sur le projet.



2.3 Notes spécifiques à certains postes

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production.

La dépréciation est pratiquée par amortissement linéaire en fonction de la durée d'usage.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production.

La dépréciation est pratiquée par amortissement linéaire en fonction de la durée d'usage.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.3.3 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.

2.3.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans les comptes 1312000 « Subventions équipements Région » et 1313200 « Subventions équipements CEA », avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissements des bien financés, dans le compte 7470000.

Les éléments chiffrés se retrouvent en annexe 9.

2.3.5 Résultats

L'affectation du résultat de l'exercice sera décidée lors de l'assemblée générale.

2.3.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- Engagements retraite : 339 100€



2.3.7 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une **charge : REPORTS EN FONDS DEDIES** (cpt 689)

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un **produit : UTILISATION DES FONDS DEDIES** (cpt 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent en annexe 10.

2.3.8 Dettes

Voir échéance des dettes en annexe 8.

2.3.9 Autres postes d'actif

Nous précisons qu'aucun élément significatif n'est à mentionner à la clôture de l'exercice concernant :

- les charges constatées d'avance ;
- les frais d'émission d'emprunts ;
- les écarts de conversion actif.

2.3.10 Autres postes du passif

Nous précisons qu'aucun élément significatif n'est à mentionner à la clôture de l'exercice concernant :

- les produits constatés d'avance ;
- les écarts de conversion passif ;



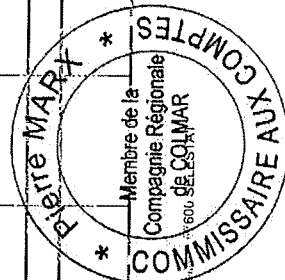
ANNEXE 1 : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE : Exercice clos au 31/12/25

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations					Diminutions					Montant brut à la clôture de l'exercice	
		Virements		Entrées			Virements		Sorties				
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES													
	Frais d'établissement, de recherche et de développement	17 562,40		9 660,00									27 222,40
	Autres immobilisations incorporelles												
	TOTAL	17 562,40		9 660,00									27 222,40
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
	Terrains												
	Constructions			327 841,36									327 841,36
	. sur sol propre												
	. sur sol d'autrui												
	. instal. générales, agenc., aménagem. des constructions												
Installations techniques, matériel et outillage pédagogique	1 752,00											1 752,00	
Autres immobilisations corporelles													
. instal. générales, agencs., aménagem. divers													
. matériel de transport	49 845,50											49 845,50	
. mat. de bureau et informatique, mobilier	113 209,93		4 020,00							13 240,19	103 989,74		
. emballages récup. et divers													
Immobilisations corporelles en cours	45 399,98		409 217,36									454 617,34	
Avances et acomptes	9 380,00		13 340,40					9 380,00				13 340,40	
TOTAL	219 587,41		754 419,12					9 380,00		13 240,19		957 386,34	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES													
Participations et créances rattachées à des participations													
Autres titres immobilisés													
Prêts et autres immobilisations financières	6 262,00											6 262,00	
TOTAL	6 262,00											6 262,00	
TOTAL GENERAL	243 411,81		764 079,12					9 380,00		13 240,19		984 870,74	

Pierre MARX

*

Membre de la *



Ariena, 6, route de Berg...

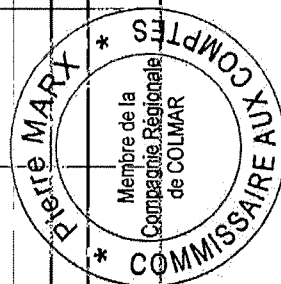
ANNEXE 2 : ETAT DES AMORTISSEMENTS : Exercice clos au 31/12/25
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement à indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice					Diminutions des amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
				Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Frais d'établissement, de recherche et de développement	3 ans	Linéaire	2 730,56		6 685,36							9 415,92
Autres immobilisations incorporelles												
TOTAL			2 730,56		6 685,36							9 415,92
IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
Terrains												
Constructions												
. sur sol propre												
. sur sol d'autrui												
. instal. générales, agenc., aménagem. des constructions												
Installations techniques, matériel et outillage pédagogique	3 ans	Linéaire	760,00		584,00							1 344,00
Autres immobilisations corporelles												
. instal. générales, agencs., aménagem. divers												
. matériel de transport	3 ans	Linéaire	43 255,40		6 446,03							49 701,43
. mat. de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans	Linéaire	110 033,95		2 572,85				13 240,19			99 366,61
. emballages récup. et divers												
TOTAL			154 049,35		9 602,88				13 240,19			150 412,04
TOTAL GENERAL			156 779,91		16 288,24				13 240,19			159 827,96

Préparé par MARI

<

Ariena, 6 route de Bergheim - 67600 SELESTAT



ANNEXE 4 : DEPRECIATION D'ACTIF CIRCULANT **Exercice clos au 31/12/25**

Actif circulant	Dépréciations à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciation à la clôture
Stocks et en-cours				-
Créances		625,00		625,00
VMP / autres actifs circulants				-
				-
TOTAL GENERAL	0,00	625,00	0,00	625,00



ANNEXE 5 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
Exercice clos au 31/12/25

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Dépôts et cautionnement	6 262,00		6 262,00
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	625,00	625,00	
Usagers	66 483,12	66 483,12	
Organismes payeurs			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	5 892,96	5 892,96	
Etat et autres collectivités publiques :	741 476,42	741 476,42	
Union, fédération et organismes associés			
Débiteurs divers	92 295,00	92 295,00	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
TOTAL GENERAL	913 034,50	906 772,50	6 262,00
(1) Montants des :			
* prêts accordés en cours d'exercice			
* remboursements obtenus en cours d'exercice			



ANNEXE 6 : VARIATION DES FONDS PROPRES

Exercice clos au 31/12/25

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	304 741,01				304 741,01
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves	752 344,09	29 255,79			781 599,88
Report à nouveau					-
Excédent ou déficit de l'exercice	29 255,79	- 29 255,79		2 187,86	- 2 187,86
Situation nette	1 086 340,89				1 086 340,89
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement	549 475,29		268 341,00	117 701,35	700 114,94
Provisions réglementées					-
Total	1 635 816,18	-	268 341,00	119 889,21	1 784 267,97



ANNEXE 7 : ETAT DES PROVISIONS Exercice clos au 31/12/25

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice		Montant en fin d'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Pour reconstit. des gisements miniers et pétroliers					
Pour investissements					
Pour hausse de prix					
Pour fluctuation des cours					
Amortissements dérogatoires					
Prov. fiscales pour implantations dans la CEE					
Autres prov. fisc. pour implant. à l'étranger					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I	0,00	0,00	0,00		0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marché à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Pour grosses réparations					
Pour charge soc. et fiscales sur C.P.					
Autres prov. pour risques et charges	307 300,00	31 800,00			339 100,00
TOTAL II	307 300,00	31 800,00	0,00		339 100,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations :					
.incorporelles					
.corporelles					
.titres mis en équivalence					
.autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients		625,00			625,00
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III	0,00	625,00	0,00		625,00
TOTAL GENERAL	307 300,00	32 425,00	0,00		339 725,00
Dont dotations et reprises :					
. d'exploitation		32 425,00	0,00		
. financières					
. exceptionnelles					



ANNEXE 8 : ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
Exercice clos au 31/12/25

DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)				
Dépôts et cautionnements reçus				
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				
Autres emprunts et dettes	30 000,00	416,67	20 000,16	9 583,17
Autres dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	198 659,10	198 659,10		
Personnel et comptes rattachés	77 878,35	77 878,35		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 736,30	119 736,30		
Etat et autres collectivités publiques :	26 001,00	26 001,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Union, fédération et organismes associés				
Autres dettes	19 265,29	19 265,29		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	471 540,04	441 956,71	20 000,16	9 583,17
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000,00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				



ANNEXE 9 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
Exercice clos au 31/12/25

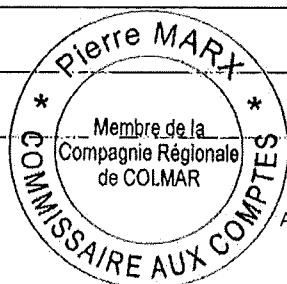
Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	601 649,20	268 341,00	98 121,16	771 869,04
Affectées à des biens renouvelables		-	-	-
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	52 173,91	87 180,19	67 600,00	71 754,10
Affectées à des biens renouvelables	-	-	-	-
TOTAL	549 475,29	181 160,81	30 521,16	700 114,94

Détail des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
REGION	389 219,20	268 341,00	67 992,16	589 568,04
CeA	212 430,00		30 129,00	182 301,00
				-
Total	601 649,20	268 341,00	98 121,16	771 869,04

Tableau des quotes-parts de subventions d'investissements virées au résultat

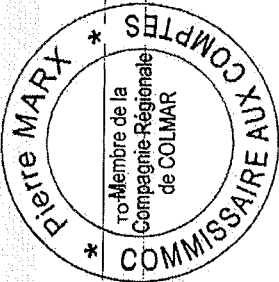
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	
REGION	50 408,16	85 088,18	67 600,00	67 896,34
CeA	1 765,75	2 092,01		3 857,76
Total	52 173,91	87 180,19	67 600,00	71 754,10



ANNEXE 10 : SUIVI DES FONDS DEDIES Exercice clos au 31/12/2025

Situations		Fonds à engager au début de l'exercice 194 (subventions)	Fonds à engager au début de l'exercice 195 (dons)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Utilisation en cours d'exercice (7895)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895)	Fonds restant à engager en fin d'exercice : 194 (subventions)	Fonds restant à engager en fin d'exercice : 195 (dons)	Fonds restant à engager en fin d'exercice : TOTAL
N° analytique	Libellé									
1. COORDONNER ET ACCOMPAGNER LE RÉSEAU ALSACIEN, DEVELOPPER LES COOPERATIONS										
10000OR	Coordonner et accompagner le réseau Alsacien		10 500,00						10 500,00	10 500,00
2.DEVELOPPER L'ACTION PÉDAGOGIQUE ET LA PROFESSIONNALISATION DE L'ENE										
2. 1. Développer l'action pédagogique du réseau Alsacien										
21101PE	PEJ 2023/2024	65 500,00		65 500		60 750,00	10 000,00	60 750,00	10 000,00	70 750,00
21101PJ	PEJ 2024/2025	14 000		14 000,00		11 500,00		11 500,00		11 500,00
21102HO/DI	Grandir dehors 67									
21102SO/IR	Grandir dehors 68	12 000		12 000,00		7 400,00		7 400,00		7 400,00
21105GD	Grandir dehors scolaire 2023/2024		30 000,00		30 000		15 000,00		15 000,00	15 000,00
21105GS	Grandir dehors scolaire 2024/2025	1 000,00		1 000		20 000,00		20 000,00		20 000,00
21202ME	Mercredis du patrimoine	13 200,00		13 200,00						
21201NA	Itinérance "nappe phréatique"									
21103OL	Dispositifs pédagogiques - QLPN - écomobilité									
2. 2 Professionnalisation de l'ENE										
23301CE	Formation des ACM	10 000,00		10 000,00		6 850,00		6 850,00		6 850,00
3. VALORISER, EVALUER ET COMMUNIQUER										
30000CO	Valoriser, évaluer et communiquer									
4. COORDINATION DES ACTEURS ET DEVELOPPEMENT DE L'ENE DANS LE GRAND EST										
62001HI	Cahier d'ariena									
62003SY	Synapse	15 100,00		15 100,00		5 100,00		5 100,00		5 100,00
PROJETS EUROPEENS										
71001LY	PRA Lynx					31 300,00		31 300,00		31 300,00
		130 800,00	40 500,00	130 800,00	30 000,00	142 900,00	25 000,00	142 900,00	35 500,00	178 400,00

Ariena, 8 route de Bergheim -67600 SELESTAT



ANNEXE 11 : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
Exercice clos au 31/12/25

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
4181000 - Usagers - produits non encore facturés	
SOUS-TOTAL	
4387000-PAR-ORGANISMES SOCIAUX	5 892,96
4487-PAR-SUBVENTION	
468700-PAR-DIVERS	
5187000-PAR-INTERETS COURUS A RECEVOIR	
	5 892,96
TOTAL	5 892,96



ANNEXE 12 : DETAIL DES CHARGES A PAYER
Exercice clos au 31/12/25

MONTANT DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	MONTANT
Fournisseurs	15 614,29
Etat charges à payer	
Divers charges à payer :	
Dettes provisionnées pour congés payés	77 878,35
Charges sociales et fiscales sur congés payés	42 188,83
TOTAL	135 681,47



**ANNEXE 13 : DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES
D'AVANCE
Exercice clos au 31/12/25**

	CHARGES	PRODUITS
Charges/produits d'exploitation		
Charges/produits financiers		
Charges/produits exceptionnels		
TOTAL	0,00	0,00



ANNEXE 15 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos au 31/12/25

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant
Honoraires afférents à la certification des comptes	10 491,92
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Total	10 491,92



4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des actions 2025

Annexe R1

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements retraite

L'Ariena a opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1^{er} avril 2003.

Les salariés bénéficient, lors de leur départ en retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective de l'animation.

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée pour un départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice. Les indemnités de départ à la retraite à verser sont calculées en appliquant la règle d'attribution précisée dans la convention collective en fonction du salaire et de l'ancienneté.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, la provision pour risques et charges est réajustée chaque année.

Le montant total de l'engagement s'élève à 339 100 €

Les charges sociales sont intégrées au calcul de l'engagement.

Les éléments chiffrés se retrouvent en **Annexe R2**

5.2 Rémunération des organes de direction

En application de l'article 835-1 du règlement ANC 2022-06, nous déclarons que pour les membres du conseil d'administration :

- il n'a pas été alloué d'avances et crédits pendant l'exercice ;
- qu'aucun des engagements de retraite et avantages similaires n'ont été contractés à leur profit.

5.3 Contributions volontaires en nature

L'association n'enregistre pas les contributions volontaires en nature, car elles ne sont pas significatives. Les bénévoles sont les membres du conseil d'administration et le temps consacré pour l'association hors temps statutaire n'est pas suffisamment significatif pour être inscrit au compte de résultat.



5.4 Informations relatives à l'effectif

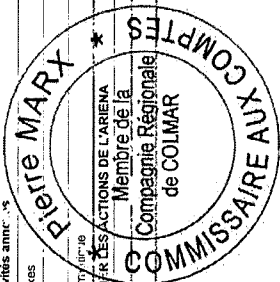
Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	11
Cadres et ingénieurs	4
Total	15



REPARTITION DES FINANCEMENTS 2025

Ariena : Annexe au résultat 2025

70. Actions facturées		74. Subventions										Subventions d'investissement				TOTAL GENERAL	Réseau Ariena *(1)
		U.E.		État		Collectivités territoriales		Autres subventions		6894 Report en fonds dédiés sur subv.		7894	75	6895	7895		
701	7068	70693	740	7411	7416	7418	7421	7452	7452	6894 Report en fonds dédiés sur subv.	7894	75	6895	7895	6895	7895	7895
Diffusion outils pédagog.	Formation profess.	Outils pédagog.	Subv. LIFE -FEDER...	DREAL	SDJES/ DRAJES	Autres subv. d'état	REGION GRAND EST	OFB	(Agences de l'eau...)								
				23 000			67 000	-	25 900	-	-	-	-	-	-	165 400	-
				23 000			67 000		25 900							165 400	
				23 800	54 850	89 000	97 672	-	27 000	106 500	115 700	29 000	25 000	30 000		551 969	216 987
-	188 547	-														-	
				10 000	48 000	89 000	35 000		6 400	60 750	65 500	14 000	10 000			75 900	57 200
									8 200	18 900	26 000	15 000	15 000	30 000		182 300	107 094
							20 000		7 800	20 000	13 200					21 000	8 400
											1 000					1 000	400
				8 000			7 200		3 200							18 400	8 000
				2 800			5 300	2 250								-	
							7 400	2 700	1 400							10 350	
				3 000												64 540	7 401
	50 040															2 503	-
	2 503						29 972									152 476	15 193
	122 504															-	
					6 850					6 850	10 000					23 500	13 300
	13 500															-	
																-	
				7 200			36 650	15 000	10 600							69 450	
																-	
				35 000	-	50 000	61 400	-	30 300	5 100	15 100	-	-	-	60 000	246 700	85 725
-	-	-	-	5 000			11 400									16 400	175
				5 000					30 300	5 100					60 000	90 200	16 000
																-	
				25 000		50 000	50 000				15 100					140 100	69 550
			197 598	-	-	25 180	31 802	-	68 168	31 300	-	-	-	-	-	304 930	170 020
			174 410				31 802		68 168							287 862	163 720
			23 188			25 180				31 300						17 068	6 300
																-	
		15													8 341	8 490	
		15														149	
																-	
																8 341	
				20 000	21 321		180 000	71 550	28 343							321 214	
				109 000	54 850	164 180	474 524	162 450	68 168	142 900	130 800	29 000	25 000	30 000	68 341	1 668 154	472 732
-	188 547	15	197 598													-	
	188 696						1 366 396		135 626								



*(1) Versements au réseau pour sa participation aux actions collectives (dont 163 882 € aux réseaux Grand Est)

ANNEXE R2 : Engagement retraite

Exercice clos au 31/12/25

L'Ariena a opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les salariés bénéficient, lors de leur départ en retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective de l'animation.

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée pour un départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice. Les indemnités de départ à la retraite à verser sont calculées en appliquant la règle d'attribution précisée dans la convention collective en fonction du salaire et de l'ancienneté.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, la provision pour risques et charges est réajustée chaque année.

Les charges sociales sont intégrées au calcul de l'engagement.

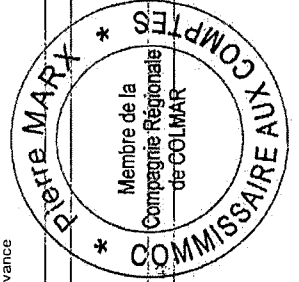
Niveau de l'engagement de l'ARIENA par rapport aux indemnités de départ à la retraite au 31/12/25 :

Total engagement retraite charges comprises au 31/12/25 : 339 100 €

Cet engagement est traduit dans les comptes pour un montant de : 339 100 €



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A. 6 route de Bergheim 67600 SELESTAT Cédex				ASSOCIATION A.R.I.E.N.A. 6 route de Bergheim 67600 SELESTAT Cédex				BILAN PASSIF AU 31/12/24			
BILAN ACTIF AU 31/12/24				BILAN PASSIF AU 31/12/24							
DETAIL DES POSTES	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEURS NETTES	Au 31/12/23	DETAIL DES POSTES	Au 31/12/24	Au 31/12/23				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 562,40	2 730,56	14 831,84		FONDS PROPRES						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	219 587,41	154 049,35	65 538,06	59 908,09	Fonds propres sans droit de reprise	304 741,01	304 741,01				
Terrains et aménagements extérieurs					Réserves	752 344,09	738 003,37				
Constructions					Report à nouveau						
Instal. techn. mat. & outillages industriels	1 752,00	760,00	992,00	1 576,00	Excédent ou déficit de l'exercice	29 255,79	14 340,72				
Autres immobilisations corporelles	163 055,43	153 289,35	9 766,08	18 492,09	Situation nette (sous total)	1 086 340,89	1 057 085,10				
Immo. Corporelles en cours	45 399,98		45 399,98	39 840,00	Fonds propres consommables						
Avances & acomptes	9 380,00		9 380,00		Subventions d'investissement	549 475,29	341 685,67				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 262,00		6 262,00	6 300,00	TOTAL 1	1 635 816,18	1 398 770,77				
Autres titres immobilisés					FONDS REPORTES ET DEDIES						
Dépôts et cautionnement versés	6 262,00		6 262,00	6 300,00	Fonds dédiés	171 300,00	180 680,00				
TOTAL 1	243 411,81	156 779,91	86 631,90	66 208,09	TOTAL 2	171 300,00	180 680,00				
STOCKS ET EN COURS					PROVISIONS						
Produits finis / Marchandises					Provisions pour risques	307 300,00	337 000,00				
AVANCES & AC. VERS./COMMANDES					TOTAL 3	307 300,00	337 000,00				
CREANCES	882 140,16		882 140,16	1 008 140,30	DETTES	207 040,90	244 185,40				
Clients et comptes rattachés	67 287,90		67 287,90	128 241,43	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
Autres créances sur convention de formation	26 361,66		26 361,66	17 685,68	Dettes fournisseurs 'formation'						
Autres créances	788 490,60		788 490,60	862 213,19	Dettes fiscales et sociales						
VAL. MOBIL. DE PLACEMENT	397 056,75		397 056,75	388 745,50	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 181,85	39 711,60				
Autres titres	397 056,75		397 056,75	388 745,50	Autres dettes	550,54	614,52				
DISPONIBILITES	955 628,27		955 628,27	697 542,28	Produits constatés d'avance						
CHARGES CONST. D'AVANCE					TOTAL 4	207 040,90	244 185,40				
TOTAL 2	2 234 825,18		2 234 825,18	2 094 428,08	TOTAL GENERAL (1 à 5)	2 321 457,08	2 160 636,17				
Charges à répartir sur plus. exerc.(3)											
Primes de rembourse. obligations (4)											
Ecart de conversion actif (5)											
TOTAL GENERAL (1 à 5)	2 478 236,99	156 779,91	2 321 457,08	2 160 636,17							



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.6 route de Bergheim
67600 SELESTAT**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024**

PAGE 1

CHARGES	AU 31/12/24	AU 31/12/23
CHARGES D'EXPLOITATIONS : (1)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	743 644,17	814 341,01
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	53 276,83	59 004,67
Autres impôts et taxes	40,76	61,00
Salaires et traitements	665 778,39	634 584,82
Charges sociales	306 826,07	291 864,58
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 462,57	40 611,20
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	160 800,00	142 180,00
Autres charges	7 813,20	1,39
TOTAL 1	1 949 641,99	1 982 648,67
QUOTES PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN : (2)		
CHARGES FINANCIERES : (3)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 3		
CHARGES EXCEPTIONNELLES : (4)		
Sur opérations de gestion	156,00	
Sur opérations en capital		14 154,22
Dotations aux amortissements et autres provisions		
TOTAL 4	156,00	14 154,22
IMPOTS SUR LES SOCIETES	3 601,10	455,00
SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT	29 255,79	1 275,50
TOTAL GENERAL	1 982 654,88	1 998 533,39
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.6 route de Bergheim
67600 SELESTAT**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024**

PAGE 2

PRODUITS	AU 31/12/24	AU 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION : (1)		
Cotisations	1 720,00	1 760,00
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
Diffusion d'outils pédagogiques et de sensibilisation		
Actions de formation	199 608,24	276 794,74
Autres actions	3 115,00	75,00
Sous total A	202 723,24	276 869,74
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Actions de formation	62 723,32	46 608,57
Autres actions et fonctionnement	1 397 511,13	1 361 576,66
Reprises sur provisions	29 700,00	
Transfert de charges	4 716,00	5 521,40
Dons	35 000,00	43 000,00
Utilisations des fonds dédiés	170 180,00	237 100,00
Autres produits	0,82	
Sous total B	1 699 831,27	1 693 806,63
TOTAL 1	1 904 274,51	1 972 436,37
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)		
PRODUITS FINANCIERS : (3)		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	29 139,99	10 957,46
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 3	29 139,99	10 957,46
PRODUITS EXCEPTIONNELS : (4)		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital	49 240,38	15 139,56
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL 4	49 240,38	15 139,56
SOLDE DEBITEUR : DEFICIT		
TOTAL GENERAL	1 982 654,88	1 998 533,39
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		

